RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE HENRI BERGSON

85 rue de la Barre
B.P 63602
49036 ANGERS CEDEX 01

Tél : 02.41.36.12.55
Fax : 02.41.36.00.94

Courriel : ce.0491966W@ac-nantes.fr
Site : http://bergson.e-lyco.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 24 novembre 2021

Présents :

BERTIN-ROCHE Pascale, DURAND Laetitia, PAUMARD Alain, CHEVAILLER Denis, MARION Roland, LEBEAUPIN Sophie, LE FLOCH Stéphane,
SALADIN Véronique, OBRERO GARCIA José Antonio, POIREY Anne-Bérengère, WOOD Nicholas, BREMAUD Jean-Philippe,
JACKOWSKI Laurent,
ECHAPPE Thomas, BALCH Sébastien, AMDJAHDI Mohammed
GYS Théo, RICHARD Lucie, LE BRUN Léa, ALI-MADI Assia, ADOLFF Lise

Excusés :

NEBBULA Constance, MALLET Sabine, MILLOT Vincent
TOSITTI Guillaume, LANDAIS Nicolas
PHILIPPONNEAU Alexandrine
GERBAUD Sabine, BOUSSILLON Carole
PAIN Théodore,

Le quorum étant atteint, Mme BERTIN-ROCHE ouvre la séance à 18h…5min….

M. Amdjahdi, représentant des parents d'élèves, est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 08.11.2021

Après avoir demandé s'il y avait des remarques ou corrections sur le compte rendu du conseil d'administration du 08.11.2021, Mme la proviseure le soumet au vote.

Mme Saladin constate que sur la fin du compte rendu du CA, qu' il y a une erreur d'interprétation: il ne s'agissait pas de demander si l'infirmière était habilitée à procurer le passe sanitaire : nous savons bien que non. Il s'agissait de souligner que des enseignants souhaitent que cela devienne possible dans un contexte de sortie scolaire.

Mme la proviseure Promet de faire figurer cette remarque au présent compte-rendu.

Mme la Proviseure le soumet au vote.

Votants : 18 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

M. Amdjahdi, représentant des parents d'élèves demande que soit envoyé les convocations et les documents aux parents suppléants.

2- Information sur l'utilisation de la bibliothèque anglophone

Il n' y a pas beaucoup d'élèves qui fréquentent cette bibliothèque
Les enseignants documentalistes vont essayer d'en faire la promotion.

3- Convention d'assistance informatique - CRID 2022-2024

Mme la Proviseure présente la convention d'assistance informatique entre les établissements publics, le rectorat et le lycée Atlantique. Il s'agit de la mise en place d'un service d'assistance informatique de proximité pour les établissements. Ce dispositif était assuré antérieurement par le lycée François Rabelais de Fontenay le Comte. A compter du 1er janvier 2022, le lycée Atlantique de Luçon est l'établissement mutualisateur de ce dispositif. Le cout annuel pour le lycée Henri Bergson est de 360€/an.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

4- Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs

Mme la Proviseure indique que cet avenant d'utilisation des équipements sportifs de la ville d'Angers modifie les dispositions tarifaires pour l'année 2022.

Votants : 18 Pour : 18.... Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de M. Marion du Conseil Régional à 18h16min

5- Dons mécénat

Il est proposé au vote l'acceptation de dons pour un montant de 120€, dans le cadre de Be.mécènes. Ce dispositif, interne au lycée, a pour but d'aider financièrement les étudiants d'ECS2 pour les frais liés aux inscriptions aux concours.
Rappel : ce dispositif est officiellement éligible au mécénat.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6- Budget 2022

M. Paumard, gestionnaire, présente le budget primitif pour 2022. Il rappelle que le budget est un acte prévisionnel par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un exercice, pour une année civile. Il rappelle qu'un budget est composé d'une section de fonctionnement avec trois services généraux : AP (activités pédagogiques) VE (vie de l'élève) ALO (administration est logistique) et deux services spéciaux SRH (service de restauration et d'hébergement) SBN (service des bourses nationales) et d'un service d'opération en capital (biens acquis dont la valeur est supérieure à 800,00 € HT).

Le budget 2022 est élaboré en tenant compte des différentes dotations de la Région (DACF, crédits éducatifs, aides à la scolarité), de l'Etat et des ressources propres de l'établissement ainsi que les recettes du SRH. Il est également tenu compte des dépenses réalisées lors des exercices précédents, notamment les dépenses de viabilisation et d'entretien.

Le budget 2022 est à l'équilibre : la différence est liée à une opération d'ordre (amortissements réels) sans influence sur la trésorerie.

Budget 2022

Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses	Commentaires
AP - activités pédagogiques	114 850,44 €	114 850,44 €	Pas de voyage
VE - vie de l'élève	6 643,76 €	6 643,76 €	
ALO - administration et logistique	311 413,75 €	302 830,92 €	La différence de - 8 582,83 € correspond aux amortissements réels
Service général - total	432 907,95 €	424 325,12 €	
SRH - service de restauration et d'hébergement	669 304,01 €	669 304,01 €	
SBN - service des bourses nationales	138 000,00 €	138 000,00 €	
Services spéciaux - total	807 304,01 €	807 304,01 €	
Total budget prévisionnel 2022	1 240 211,96 €	1 231 629,13 €	La différence est liée aux amortissements réels
OPC (opérations en capital)			Pas d'opération en capital

Votants : 19 Pour: 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Bertin-Roche félicite Monsieur Paumard et son équipe pour leur efficacité et la clarté des explications.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BERTIN-ROCHE lève la séance à 19H15min

La Proviseure : Pascale BERTIN-ROCHE	Le Secrétaire de Séance : M. Amdjahdi
Lycée Jean BERGSON Le Proviseur ANGERS	